



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes

SP 1137 03/2025

STATISTIQUES RHÔNE-ALPES

| 2023

ACCIDENTS DU TRAVAIL
MALADIES PROFESSIONNELLES
ACCIDENTS DE TRAJET



Cette plaquette présente les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet pour la région Rhône-Alpes en 2023.

Comme au niveau national, l'année 2023 confirme une rupture depuis la crise sanitaire de 2020 avec **une baisse du nombre d'accidents du travail (-5 %)**. En revanche, les accidents de trajet et les maladies professionnelles enregistrent quant à eux des hausses respectivement +9 % et +3 %.

Les accidents liés aux manutentions manuelles et aux chutes restent cette année encore les premières et deuxièmes causes d'accidents. Les troubles musculo-squelettiques (TMS) demeurent les principales maladies professionnelles.



269 743

sections d'établissements



2 194 446

salariés

Sommaire

**Accidents
du travail**

3-5

**Maladies
professionnelles**

6-8

**Accidents
de trajet**

9-11

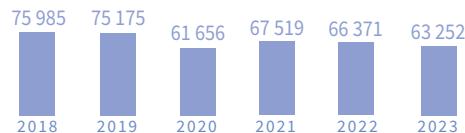
Accidents du travail

Une baisse en nombre et en fréquence depuis la crise sanitaire de 2020.

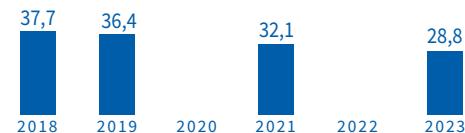
En 2023, on dénombre moins d'accidents du travail que l'année précédente (-5 %) : 63 252 contre 66 371 en 2022. L'année 2023 confirme une rupture des séries statistiques depuis la crise sanitaire avec une baisse du nombre des accidents du travail qui n'est pas revenu au niveau de 2019.



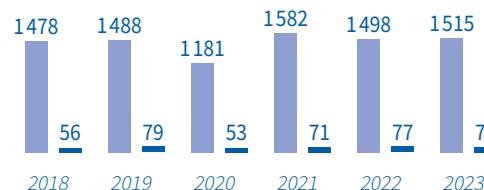
Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, taux de gravité, indice de gravité) ne sont pas représentés. En effet, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid. En 2022, les indices de sinistralité n'ont pas été calculés non plus du fait de la rupture observée dans les données de sinistralité.



■ Nombre d'accidents du travail en premier règlement



■ Indice de fréquence



■ AT grave (nouvelles IP ≥ 10%)

■ AT mortels

28,8

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

1,7

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

640 146 697 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

4 531

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2023.

6 241 658

Journées indemnisées

L'équivalent de 25 000 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident sur l'année : 99



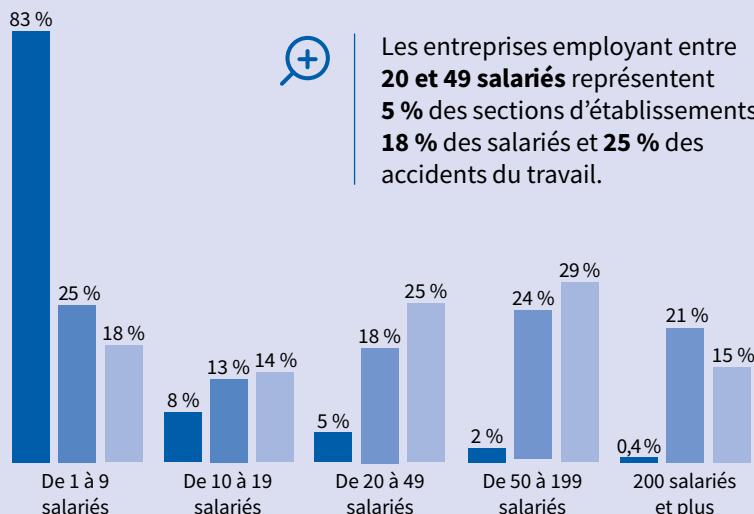
74

Décès

Les accidents du travail sont plus fréquents dans les établissements de taille moyenne.



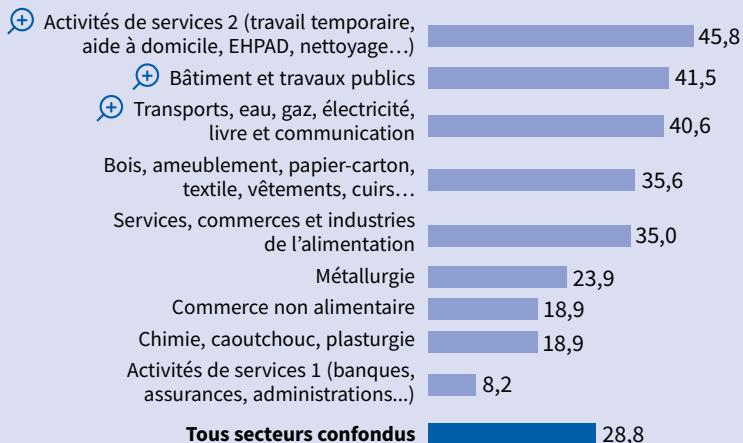
- Sections d'établissements
- Salariés
- Accidents du travail en premier règlement



Les entreprises employant entre **20 et 49 salariés** représentent **5 %** des sections d'établissements, **18 %** des salariés et **25 %** des accidents du travail.

Les activités de services 2 (Ehpad, aide à domicile, nettoyage), le BTP et le transport restent les plus accidentogènes avec un indice de fréquence supérieur à 40.

En 2023, la majorité des secteurs connaît une diminution de leur nombre d'accidents du travail par rapport à 2022. Les plus fortes diminutions sont constatées dans les activités de service 2, le BTP et le secteur du bois (- 8%).



Activités de services 2

Hébergement médicalisé pour personnes âgées

102,2

Aide à domicile

83,3

Transports

72,2

Bâtiment et travaux publics

Travaux de charpente

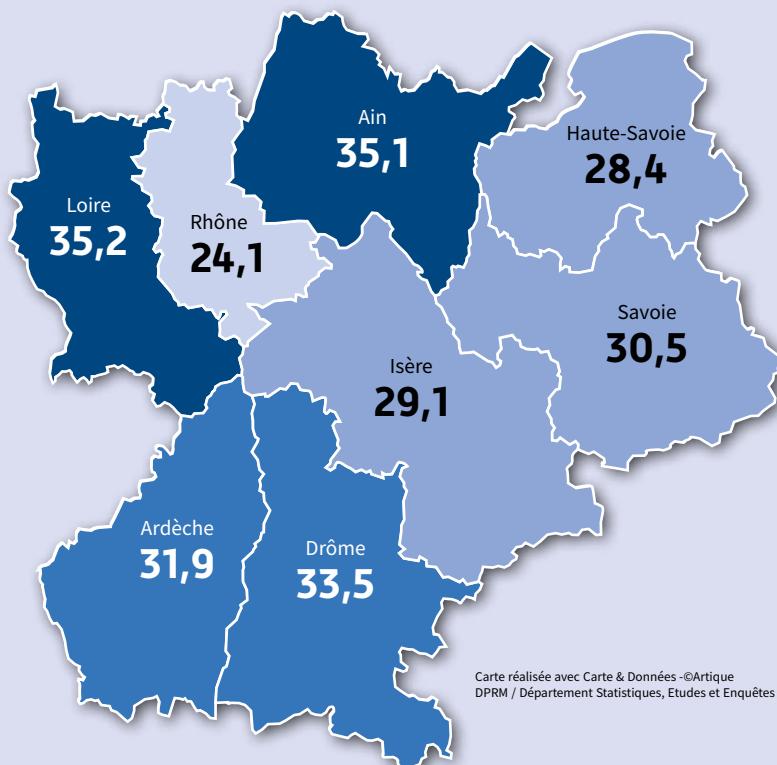
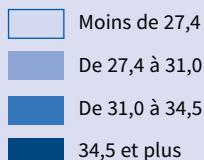
91,3

Travaux de couverture par éléments

78,4

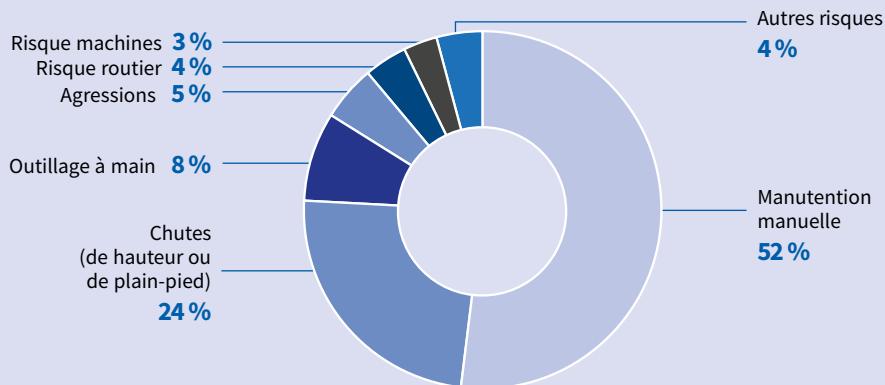
Transports routiers de fret de proximité

Indice de fréquence par département : des disparités liées aux activités.



Carte réalisée avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

Les manutentions manuelles et les chutes sont les principales causes d'accidents du travail.

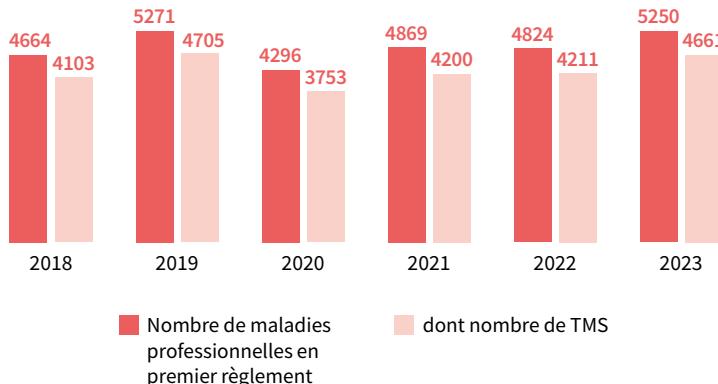


Maladies professionnelles

En 2023, le nombre de maladies professionnelles augmente de plus de 420 cas par rapport à 2022 (+ 9 %). Avec 5 250 maladies professionnelles, le seuil de 5 000 est dépassé pour la deuxième fois depuis 6 ans.



89 % des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS). Le nombre de TMS augmente de 11 % entre 2022 et 2023.



1 585 867

Journées indemnisées

L'équivalent de 6 300 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie sur l'année : 302

2 689

Nouvelles incapacités permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2023.

16

Décès

dont 11 décès relatifs aux affections provoquées par l'amiante.



320 001 865 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

5 250

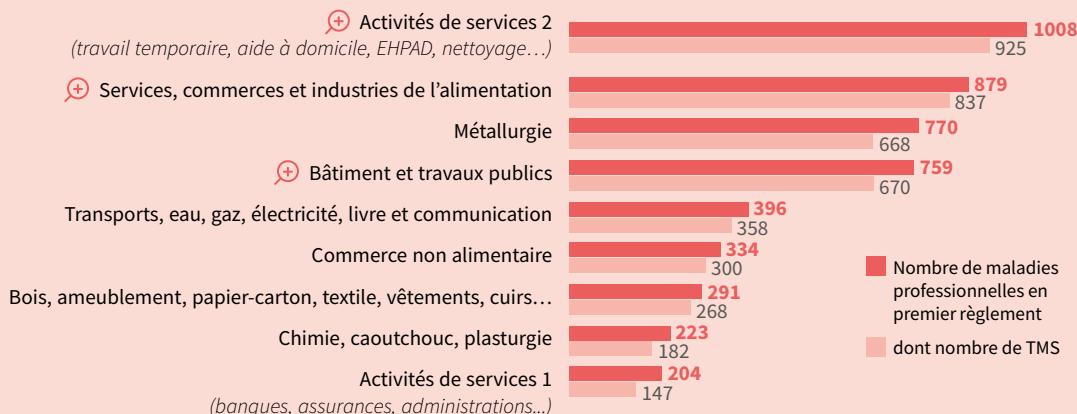
Maladies professionnelles en premier règlement

Maladies professionnelles ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

4 secteurs enregistrent plus de 700 maladies professionnelles : les activités de services 2, les services, commerces et industries de l'alimentation, la métallurgie et le BTP.

En 2023, la majorité des secteurs connaît une augmentation du nombre de maladies professionnelles par rapport à 2022.

La plus forte augmentation est constatée dans le commerce non alimentaire (+ 37 %).



Activités de services 2

Activités des agences de travail temporaire

161

Nettoyage courant des bâtiments

148

Activités hospitalières

129



Services, commerces et industries de l'alimentation

Supermarchés

178

Hypermarchés

166



Bâtiment et travaux publics

Travaux de maçonnerie générale et de gros œuvre

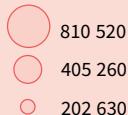
166



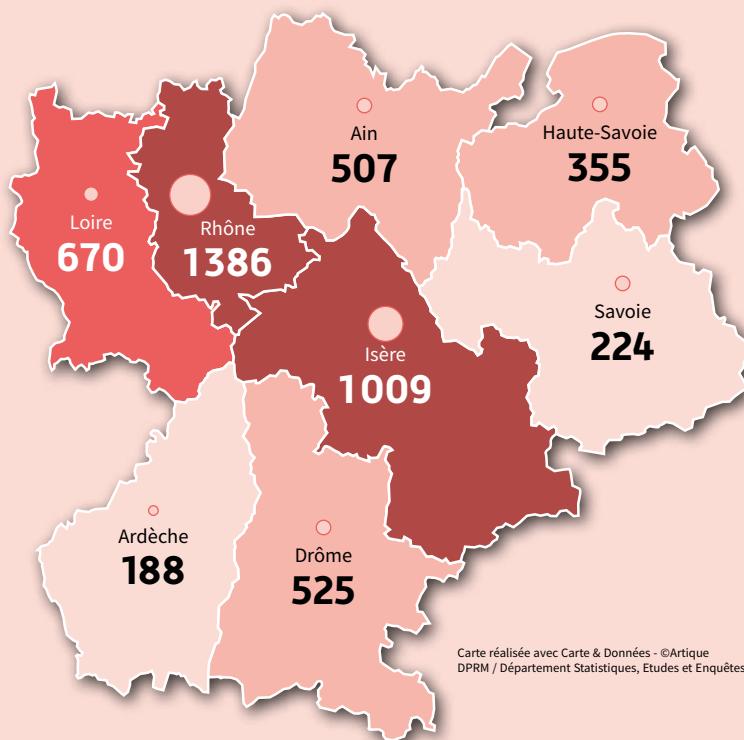
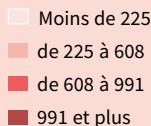
Nombre de maladies professionnelles par département



Nombre de salariés

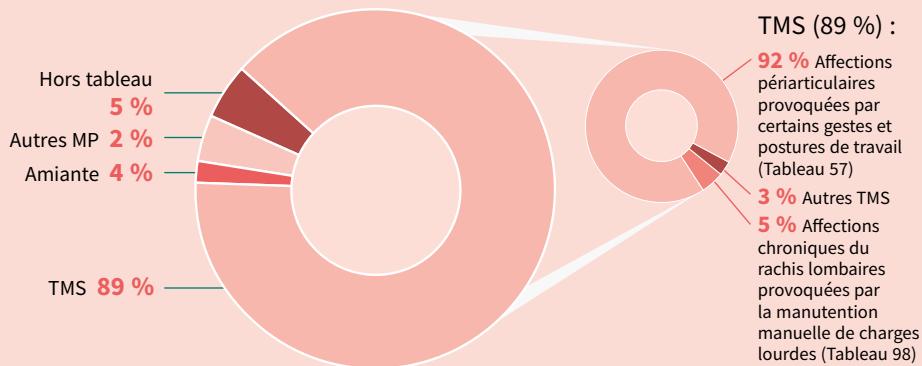


Nombre de maladies professionnelles en premier règlement



Carte réalisée avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes

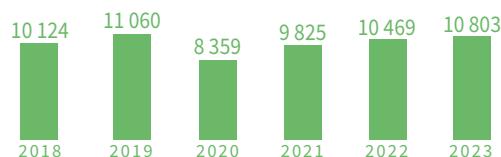
89 % des maladies professionnelles sont des troubles musculo-squelettiques (TMS). 72 % des maladies professionnelles hors tableau sont liées aux risques psychosociaux.



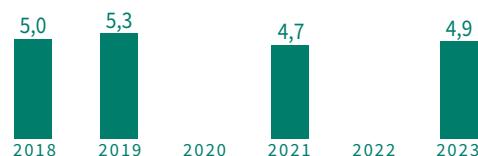
Accidents de trajet (Domicile-Travail)

En 2023, le nombre d'accidents de trajet progresse de 3 % par rapport à 2022, avant la pandémie.

L'indice de fréquence tous secteurs confondus est de 4,9 accidents de trajet pour 1000 salariés. Il était de 5,3 en 2019, dernière année avant la crise liée au Covid-19.



■ Nombre d'accidents de trajet en premier règlement



■ Indice de fréquence



Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, taux de gravité, indice de gravité) ne sont pas représentés. En effet, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid. En 2022, les indices de sinistralité n'ont pas été calculés non plus du fait de la rupture observée dans les données de sinistralité.

4,9

Indice de fréquence

Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

797

Nouvelles incapacités permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2023.

982 858

Journées indemnisées

L'équivalent de 3 900 emplois à temps plein.
Nombre de jours d'arrêt moyen par accident sur l'année : 91

0,3

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.



37

Décès

128 766 397 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents de trajet avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

10 803

Accidents de trajet en premier règlement

Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

Les activités de services 2 comprenant les Ehpad, l'aide à domicile et le nettoyage demeurent les plus accidentogènes. Avec les services, commerces et industries de l'alimentation, ces 2 secteurs enregistrent un indice de fréquence supérieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus (4,9).

En 2023, la majorité des secteurs connaît une hausse du nombre d'accidents de trajet par rapport à 2022. Les plus fortes augmentations sont constatées dans le secteur du bois (+21 %) et les activités de services 1 (banques, assurances, administrations, etc. : +15 %).



Activités de services 2



Aide à domicile

15,6



Nettoyage courant des bâtiments

9,8



Services, commerces et industries de l'alimentation



Restauration collective sous contrat

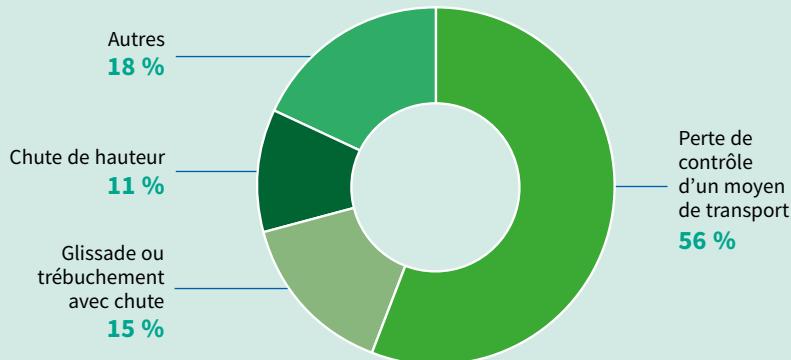
10,4

Restauration traditionnelle

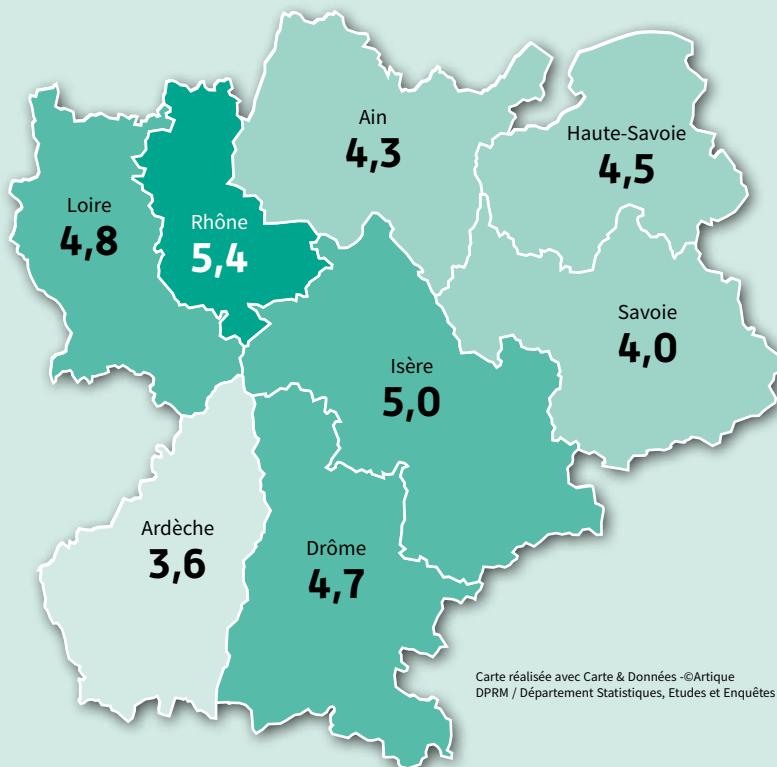
7,2

56 % des accidents de trajet sont imputables à la perte de contrôle d'un moyen de transport. 10 % des accidents sont des accidents de vélo ou de trottinettes.

Le recours aux modes de mobilité dite «douce» est en augmentation (+2,5 points depuis 2019).



Indice de fréquence par département



Carte réalisée avec Carte & Données - ©Artique DPRM / Département Statistiques, Etudes et Enquêtes



Carsat Rhône-Alpes
Prévention des risques professionnels
69436 Lyon Cedex 03



preventionrp@carsat-ra.fr

3679

[service gratuit + prix appel]



www.carsat-ra.fr



@Carsat_RA



Carsat Rhône Alpes



**l'Assurance
Maladie**

RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Rhône-Alpes